



Chambre des communes  
CANADA

**Sous-comité des droits internationaux de la  
personne du Comité permanent des affaires  
étrangères et du développement international**

---

SDIR • NUMÉRO 001 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mercredi 17 mars 2010**

—  
**Président**

**M. Scott Reid**



## Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mercredi 17 mars 2010

•(1530)

[Français]

**Mme Michelle Tittley (greffière à la procédure):** Mesdames et messieurs les députés membres du comité,

[Traduction]

Nous avons le quorum. Nous pouvons passer à l'élection du président.

[Français]

Je suis prête à recevoir des motions pour le poste de président.

[Traduction]

Monsieur Silva.

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Je propose que Scott Reid soit élu président.

**Mme Michelle Tittley:** Il est proposé par M. Silva que M. Reid soit élu président du comité.

[Français]

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

**Mme Michelle Tittley:** Je déclare la motion adoptée et M. Reid dûment élu président du comité.

[Traduction]

Avant d'inviter M. Reid à occuper le fauteuil, nous allons passer à l'élection des vice-présidents.

Je suis prête à recevoir des motions pour le poste de premier vice-président.

Monsieur Sweet.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Je propose Mario Silva.

**Mme Michelle Tittley:** Il est proposé par M. Sweet que M. Silva soit élu premier vice-président du comité.

[Français]

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

[Traduction]

(La motion est adoptée.)

**Mme Michelle Tittley:** Je déclare la motion adoptée et M. Silva dûment élu premier vice-président du comité.

Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour le poste de deuxième vice-président.

Monsieur Silva.

**M. Mario Silva:** Je propose M. Jean Dorion.

[Français]

**Mme Michelle Tittley:** Il est proposé par M. Silva que M. Dorion soit élu deuxième vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

[Traduction]

(La motion est adoptée.)

**Mme Michelle Tittley:** Je déclare la motion adoptée et M. Dorion dûment élu deuxième vice-président du comité.

J'invite maintenant M. Reid à occuper le fauteuil.

**Le président (M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC)):** Commençons.

[Français]

Bonjour et bienvenue à une autre session et à cette séance de notre sous-comité.

[Traduction]

Je vais commencer par un bref énoncé qu'on m'a remis. Il porte sur notre Règlement. Je vous le lis.

Voilà. Le mercredi 3 mars 2010, la Chambre des communes a adopté l'ordre suivant:

Que, pour tous les comités permanents, les motions de régie interne en vigueur au moment de la prorogation de la session précédente soient réputées avoir été adoptées durant la session en cours, pourvu que les comités soient autorisés à modifier ou à révoquer les motions qu'ils jugent appropriées.

Étant donné que vous siégez tous à des comités, vous avez déjà pris connaissance de cela. Je poursuis. Cette motion ne s'applique pas aux sous-comités comme le nôtre. Cependant, au cours de notre séance d'organisation de la deuxième session de la 40<sup>e</sup> législature, le sous-comité avait choisi d'adopter de nouveau les motions de régie interne qui s'appliquaient au cours de la session précédente.

Si nous le voulons, nous pouvons les adopter de nouveau pour notre sous-comité. La greffière a distribué des copies des motions de régie interne que nous avions au cours de la session précédente. Si quelqu'un souhaite les adopter de nouveau ou veut quelque chose de différent, qu'il le dise maintenant.

Monsieur Silva, s'il vous plaît.

• (1535)

**M. Mario Silva:** Je propose que nous les adoptions de nouveau.

**Le président:** Vous proposez d'adopter de nouveau les motions telles quelles.

**M. Mario Silva:** Oui.

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Voilà qui est fait.

Maintenant, si nous voulons poursuivre les travaux, je suggère que nous siégions à huis clos. Êtes-vous d'accord?

**Une voix:** Nous siégeons à huis clos.

**Le président:** Non, c'est une séance publique.

**Une voix:** Oh, d'accord.

**Le président:** J'ai dû me renseigner aussi.

**Une voix:** Poursuivons à huis clos.

**Le président:** D'accord, parfait.

*[La séance se poursuit à huis clos.]*

---







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les  
Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à  
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Additional copies may be obtained from: Publishing and  
Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the  
following address: <http://www.parl.gc.ca>